

Maisons-Alfort, le 20 mars 2003

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à un projet d'arrêté fixant les méthodes de prélèvement d'échantillons pour le contrôle officiel des résidus de pesticides sur et dans les produits d'origine animale

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie le 5 mars 2003 d'une demande d'avis sur un projet d'arrêté fixant les méthodes de prélèvement d'échantillons pour le contrôle officiel des résidus de pesticides sur et dans les produits d'origine animale.

Ce projet d'arrêté transpose les dispositions de la directive 2002/63/CE du 11 juillet 2002 fixant les méthodes de prélèvement d'échantillons pour le contrôle officiel des résidus de pesticides sur et dans les produits d'origine végétale et animale et abrogeant la directive 79/700/CEE.

Ce projet d'arrêté n'appelle pas d'observation et reçoit un avis favorable de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments.

Martin HIRSCH